

PLAN DE COURS

SOC-7108 : Sujets spéciaux (sociologie)

NRC 89123 | Automne 2018

Mode d'enseignement : Présentiel

Crédit(s) : 3

Cours thématique à sujet variable qui permet d'offrir, de manière ponctuelle et exceptionnelle, une formation particulière à un ou plusieurs étudiants.

Sujet : Le capital

Plage horaire

Sujets spéciaux			
mercredi	09h00 à 11h50	FAS-024	Du 4 sept. 2018 au 14 déc. 2018

Il se peut que l'horaire du cours ait été modifié depuis la dernière synchronisation avec Capsule. [Vérifier l'horaire dans Capsule](#)

Site de cours

<https://sitescours.monportail.ulaval.ca/ena/site/accueil?idSite=99294>

Coordonnées et disponibilités

Olivier Clain

Enseignant

Olivier.Clain@soc.ulaval.ca

Soutien technique

CSTIP - Centre de services en TI et pédagogie

Pavillon Charles-De Koninck, local 0248

aide@cstip.ulaval.ca

Téléphone : 418-656-2131 poste 5222

Sans frais : 1-877-785-2825, poste 5222

HORAIRE RÉGULIER

DU LUNDI AU JEUDI

De 8h à 12h et de 13h à 21h30

VENDREDI

De 8h à 12h et de 13h à 17h

SAMEDI

De 8h à 12h et de 13h à 16h45

Sommaire

Description du cours	3
Introduction	3
Objectifs généraux	3
Approche pédagogique	3
Évaluations et résultats	3
Liste des évaluations	3
Barème de conversion	4
Règlements et politiques institutionnels	4
Étudiants ayant un handicap, un trouble d'apprentissage ou un trouble mental	4
Matériel didactique	5
Spécifications technologiques	5
Bibliographie et annexes	5
Bibliographie	5


Description du cours

Introduction

Le séminaire prendra la forme d'une lecture suivie du *Capital* de Marx. Semaine après semaine, nous mettrons en partage nos compréhensions respectives de différents chapitres, extraits du Livre I d'abord, le seul paru du vivant de son auteur, mais également des brouillons des livres II, III, et IV qui, inlassablement retravaillés par la suite, ont cependant pour l'essentiel été rédigés avant le premier livre, par conséquent entre 1861 et 1865.

Cette année, une fois n'est pas coutume, celles et ceux qui participent au séminaire ne seront pas invités à faire de longs exposés dont l'ordonnement aurait été décidé en commun au début de la session. Par contre, chaque semaine, à tour de rôle si possible, on demandera que chacune et chacun se lance dans une brève introduction d'une quinzaine de minutes, de façon à nous introduire à la discussion d'un chapitre que tout le monde aura préalablement lu. La distribution des tours pour ces brefs exposés ne se pas anticipée formellement. Mais j'espère de toutes et tous une participation significative à ces introductions et aux échanges qui s'en suivront.

A la fin de la session, un travail qui utilisera la matière étudiée et discutée est attendu. Il pourra ouvrir vers des sujets qui n'auront pas été traités dans le séminaire. À vrai dire, toute latitude sera donnée à ces textes, pour autant qu'ils fassent intervenir un sérieux travail de réflexion sur cet ouvrage marquant de la pensée occidentale qu'est le *Capital*. J'attends des textes d'une quinzaine de pages, à remettre pour le 19 décembre 2018. L'évaluation finale tiendra compte de la qualité et de l'intensité de la participation orale tout au long de la session(25%) et de la qualité du texte lui-même(75%).

Le texte qui sert d'introduction au séminaire de cet automne est contenue dans le Pdf que vous trouvez ici.  [Présentation-Séminaire-Automne 2018_2.pdf](#)

Par ailleurs je mets à votre disposition le commentaire du premier chapitre du Capital du Livre I que j'ai publié en 2009  [Texte-Clain sur le premier chapitre du capital.pdf](#)

Enfin je mets à votre disposition le texte sur la baisse tendancielle du taux de profit publié en 2013:  [clain_article__lintensit_de_variation.pdf](#)

Le Livre I du *Capital* au complet dans la troisième édition française du *Livre I Capital*, édition révisée par Marx lui-même dont il disait:« Quelles que soient donc les imperfections littéraires de cette édition française, elle possède une valeur scientifique indépendante de l'original et doit être consultée même par les lecteurs familiers avec la langue allemande » (K. Marx, *avis au lecteur*, dans *Le Capital*, éd. Maurice La Châtre et Cie, Paris 1872-1875.

Origine du PDF : <http://le.capital.free.fr/about.html>

[cap1_pdf.zip](#)

Objectifs généraux

Cette sous-section n'a pas encore été complétée par votre enseignant.

Approche pédagogique

Cette sous-section n'a pas encore été complétée par votre enseignant.

Évaluations et résultats

Liste des évaluations

Sommatives			

Titre	Date	Mode de travail	Pondération
Cette liste ne contient aucun élément.			

Formatives			
Titre	Date	Mode de travail	
Cette liste ne contient aucun élément.			

Barème de conversion

Le barème n'a pas encore été ajouté par votre enseignant.

Règlements et politiques institutionnels

Règlement disciplinaire

Infractions relatives au bon ordre

Tout étudiant a une obligation de bon comportement dans un lieu universitaire ou à l'occasion d'une activité universitaire.

Infractions relatives aux études

Dans le but de préserver la crédibilité des attestations ou des diplômes délivrés et afin de s'assurer que les relevés de notes et les diplômes témoignent de la compétence et de la formation réelle des étudiants, il est interdit d'avoir des comportements répréhensibles associés au plagiat.

Pour en connaître davantage sur le plagiat et ses formes, vous pouvez consulter le site du [Bureau des droits étudiants](#), la capsule d'information [Citer ses sources et éviter le plagiat](#) et le site de la [Bibliothèque](#) pour savoir comment citer vos sources.

Tout étudiant qui commet une infraction au *Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants de l'Université Laval* dans le cadre du présent cours, est passible des sanctions qui sont prévues dans ce règlement.

Consultez le règlement à l'adresse suivante : <http://ulaval.ca/reglement-disciplinaire>

Harcèlement et violence à caractère sexuel

La Faculté des sciences sociales condamne toute manifestation de harcèlement psychologique, de harcèlement sexuel et de toute autre forme de violence à caractère sexuel. Dans le cadre des activités universitaires sous sa responsabilité, elle s'engage à prendre tous les moyens à sa disposition pour prévenir les conduites (comportements, paroles, actes ou gestes) qui portent atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique, les faire cesser et sanctionner.

Consultez le règlement à l'adresse suivante : <http://ulaval.ca/reglement-prevention-harcelement>

Visitez le site du Centre de prévention et d'intervention en matière de harcèlement : <https://www2.ulaval.ca/services-ul/harcelement.html>

Politique et directives relatives à l'utilisation de l'œuvre d'autrui aux fins des activités d'enseignement, d'apprentissage, de recherche et d'étude privée à l'Université Laval

L'Université s'est dotée d'une politique institutionnelle sur le droit d'auteur le 1er juin 2014. Les enseignants doivent effectuer par eux-mêmes une saine gestion de l'utilisation de l'œuvre d'autrui, et ce, en conformité avec la *Loi sur le droit d'auteur*.

La Politique a pour objet d'énoncer l'importance que l'Université accorde à la protection des droits des auteurs, d'établir les choix prioritaires qui doivent être faits par le Personnel enseignant relativement à l'utilisation de l'Œuvre d'autrui aux fins des activités d'enseignement, d'apprentissage, de recherche et d'étude privée et de définir un concept administratif de l'utilisation équitable de l'Œuvre d'autrui à ces fins.

Consultez la politique à l'adresse suivante : http://www.bibl.ulaval.ca/fichiers_site/bda/politique-oeuvre-autrui-ca-2014-85.pdf

Étudiants ayant un handicap, un trouble d'apprentissage ou un trouble mental

Les étudiants qui ont une **Lettre d'attestation d'accommodations scolaires** obtenue auprès d'un conseiller du **secteur Accueil et soutien aux étudiants en situation de handicap (ACSESH)** doivent rencontrer leur professeur au **début de la session** afin que des mesures d'accommodement en classe ou lors des évaluations puissent être mises en place.

Ceux qui ont une déficience fonctionnelle ou un handicap, mais qui n'ont pas cette lettre doivent contacter le **secteur ACSESH** au (418) 656-2880, le plus tôt possible.

Le secteur ACSESH vous recommande fortement de vous prévaloir des services auxquels vous avez droit afin de pouvoir réussir vos études, sans discrimination ni privilège. Vous trouverez plus de détails sur ces services à l'adresse suivante: www.aide.ulaval.ca/situation-de-handicap/presentation/

Pour plus d'informations sur les évaluations, consultez la *Procédure de mise en application des accommodations ayant trait à la passation des examens pour les étudiants ayant une déficience fonctionnelle*:
https://www.sgc.ulaval.ca/files/content/sites/aide/files/files/integration/depliant_acc_scolaire_dec2012.pdf

Matériel didactique

Spécifications technologiques

Afin d'accéder sans difficulté au contenu de votre cours sur monPortail, vous devez vous référer aux informations ci-dessous.

Liste des navigateurs supportés :

- [Google Chrome](#)
- [Mozilla Firefox](#)
- Safari
- Internet Explorer 11 et plus
- [Opera](#)

Appareils mobiles

Il est important de préciser que l'utilisation des périphériques mobiles n'est pas officiellement supportée pour les sites de cours. La consultation des contenus est fonctionnelle pour la plupart des appareils sous Android et iOS, mais il existe certaines limites :

- les appareils mobiles sous Windows RT, BlackBerry et les iPhone 4 et 4S ne sont pas supportés;
- le contenu Flash n'est pas supporté, ce qui empêche la consultation des blocs de contenu audio-vidéo, de contenu Flash et de certaines présentations multimédias;
- la fonctionnalité de glisser-déposer n'est pas supportée, ce qui empêche la réalisation de certains questionnaires.

Team Viewer

TeamViewer est l'application utilisée par le CSTIP pour faire du soutien à distance. En exécutant cette application, vous permettez à un agent de soutien informatique de se connecter à votre poste pour vous aider. Pour télécharger l'application, [rendez-vous à cette page](#).

Bibliographie et annexes

Bibliographie

Cette sous-section n'a pas encore été complétée par votre enseignant.